

DÉCISION DU MAIRE N° 2024/042

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA DÉMOLITION D'UN HANGAR ET RECONSTRUCTION D'UN ACCÈS VERS LE PARKING DES CHAMOIS – LOT 2 – DÉCLARATION D'INFRUCTUOSITÉ

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE THÔNES,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 4 ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2020/094 alinéa n° 4 du 23 juillet donnant délégation de pouvoir au Maire pour prendre les décisions en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 11 avril 2024 dans le Dauphiné Libéré et mis en ligne sur la plateforme AWS le 8 avril 2024 pour le marché de travaux TH 2024 -07 concernant des travaux de démolition d'un hangar et reconstruction d'un accès vers le parking des Chamois ;

Considérant la date de réception des offres fixée au 30 avril 2024 à 12h ;

Considérant que le marché comprenait deux lots ;

Considérant qu'aucune offre n'a été reçue concernant le lot 2 « Charpente – bois et couverture » ;

Considérant l'article R. 2122-2 du code de la Commande publique qui prévoit que l'acheteur peut passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables lorsqu'aucune candidature ou aucune offre n'a été déposée dans les délais prescrits ;

Sur proposition de Mme la Directrice Générale des Services ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : DE DÉCLARER le marché de travaux – lot n°2 « Charpente - bois et couverture » infructueux.

ARTICLE 2 : DE PASSER un marché sans publicité ni mise en concurrence en vertu des articles L2122-1 et R2122-2 du Code de la Commande Publique, pour ce lot n°2.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal après compte-rendu à l'organe délibérant et dont un extrait sera publié sur le site Internet de la Mairie.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉCISION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE - 3 MAI 2024
ET PUBLICATION LE - 3 MAI 2024

THÔNES, le 2 mai 2024.

Le Maire,

Pierre BIBOLLET

